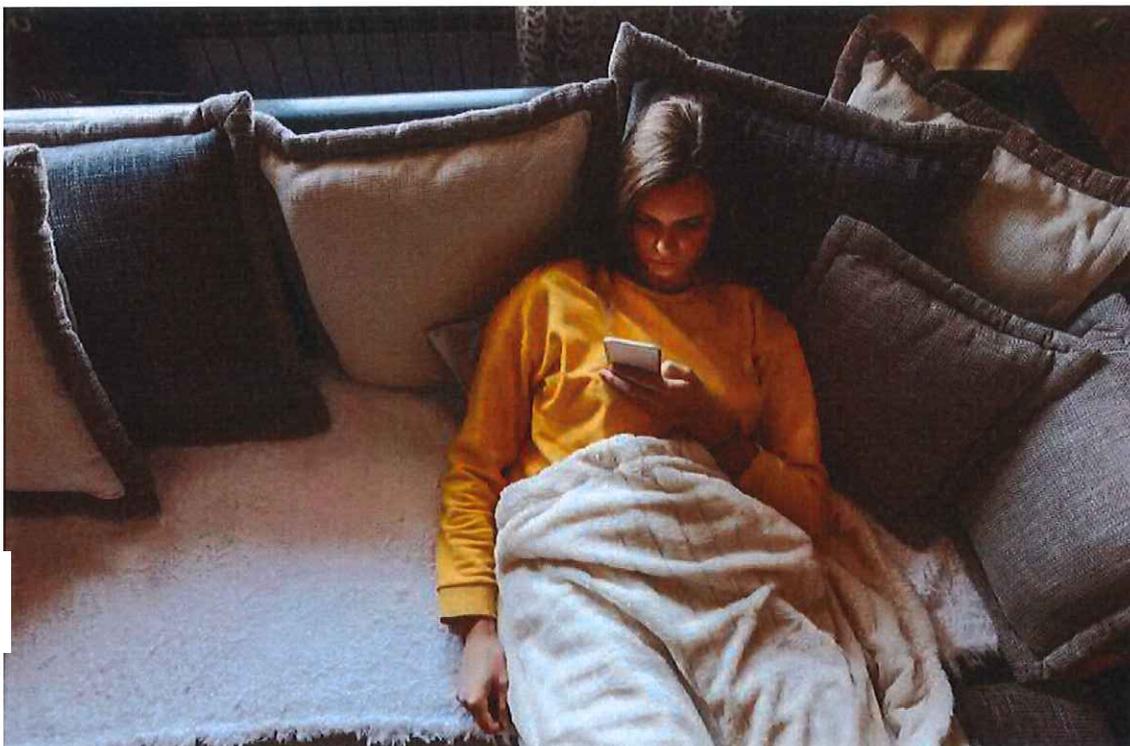


## Cyberharcèlement: les bons réflexes pour protéger nos enfants

Entre élèves ou au cœur d'un débat public sur les réseaux sociaux, le harcèlement en ligne n'épargne pas les plus jeunes. Début janvier 2022, la petite Camille faisait le buzz malgré elle, après avoir subi les foudres de dizaines d'inconnus sur Twitter. Alors que ce genre de cas soulève des questions inquiétantes, voici quelques outils pour cerner la situation et limiter les dégâts.

 Ellen De Meester  
Il y a 1 minute



«Je conseille aux parents d'exprimer le moindre doute, d'en parler tout de suite, dès qu'ils perçoivent un signe de mal-être chez leur enfant. Dans toute situation de harcèlement, c'est l'intervention des adultes qui doit y mettre un terme. Jamais une situation sérieuse ou grave ne pourra se résoudre par les enfants seuls.» - Tiziana Bellucci, directrice générale de l'organisation Action Innocence. © Getty Images

Début janvier 2022, Camille, 8 ans, était harcelée sur Twitter après avoir publié une vidéo de soutien à l'intention de Kylian Mbappé. Très rapidement, des dizaines de messages virulents et cruels envers l'enfant déferlaient sous son post. Le célèbre footballeur n'avait pas tardé à prendre la défense de Camille mais le mal était fait, prouvant que les trolls tapis derrière leurs écrans n'épargnent pas les enfants. Par effet boule de neige, l'histoire a créé un phénomène de buzz, éveillant sans doute la crainte de nombreux parents: que faire si ce genre de situation se produit à notre insu, dans les arcanes du monde virtuel?

En effet, le cyberharcèlement touche également les plus jeunes, lesquels s'inscrivent en masse sur les plateformes de réseaux sociaux, dont leurs favoris, Instagram et Tik Tok. Ainsi que le rappelle la Prévention suisse de la criminalité, le phénomène «implique toujours plusieurs auteurs qui s'en prennent à une personne pendant un certain temps via Internet ou via un smartphone dans le but délibéré de la blesser, de la menacer, de l'humilier ou de la harceler.» Le plus souvent, cela implique la diffusion de photos, de rumeurs, d'insultes ou encore du chantage. Aujourd'hui, le cyberharcèlement n'apparaît pas spécifiquement dans le Code pénal suisse, mais certains comportements qu'on lui associe, comme la diffamation (Art. 173) ou encore la violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prises de vues (Art. 179), peuvent être punis par la loi.

### 25% des jeunes ont vécu du harcèlement en ligne

D'après le rapport JAMES (2020 et 2021), réalisé par la Haute école zurichoise de sciences appliquées en collaboration avec Swisscom, un jeune suisse sur quatre a déjà subi du harcèlement en ligne. La même étude souligne que la moitié des adolescents de 12 à 19 ans voit régulièrement passer des commentaires haineux sur Internet, dont la plupart concerne l'apparence physique de la personne visée. D'après l'étude Cyberlife II publiée en 2017, 13% des jeunes âgés de 7 à 20 ans ont déjà été les auteur-e-s de cyberharcèlement.

Pour Tiziana Bellucci, directrice générale de [l'organisation Action Innocence](#), il est important de différencier le cyberharcèlement scolaire et les cas survenant sur des plateformes plus larges, qui dépassent le contexte de l'école et des camarades. Dans le second cas de figure, celui qu'a vécu la jeune Camille suite à son tweet, la sensibilisation est primordiale: «Dans nos interventions de prévention, nous rappelons aux élèves que tout le monde peut lire les publications, intervenir et laisser des commentaires, et que cela peut susciter un effet boule de neige, explique Mme Bellucci. On sait pertinemment que des enfants s'inscrivent sur ces plateformes malgré les restrictions d'âge. L'accompagnement des parents est donc primordial, afin d'instaurer des limites, veiller à ce qui s'y passe et mettre un terme à la réception des messages si ceux-ci dégenèrent.»

Les conseils se rejoignent sur de nombreux points, notamment dans [les directives de Jeunes et Médias](#) qui rappellent l'importance de bloquer, effacer ou signaler l'auteur-e du harcèlement, au plus vite: «Si des photos ou des vidéos dérangeantes sont publiées, supprimez-les aussitôt, dans la mesure du possible, ou faites-les supprimer par l'opérateur de la plateforme.» En outre, les responsables de la plateforme recommandent également de demander de l'aide à une personne de confiance, et d'éviter de culpabiliser ou de se faire des reproches.

## Comment réagir en cas de cyberharcèlement entre élèves?

Dans le cas où le problème s'inscrit dans un contexte scolaire, entre camarades, le problème est plus délicat: supprimer l'application ne suffira pas à tout arranger, sachant que l'enfant ou l'ado doit continuer à se rendre en classe et à côtoyer les auteur-e-s des propos blessants. «Généralement, le harcèlement en milieu scolaire se déplace sur les réseaux sociaux, explique Tiziana Bellucci. C'est souvent ainsi que les professionnels ou parents prennent conscience de la gravité de la situation, lorsqu'ils découvrent certains messages. On peut en effet remarquer que l'enfant ne va pas très bien, qu'il se montre plus taciturne, qu'il redoute d'aller à l'école... mais on ne parvient pas toujours à identifier le harcèlement, avant de tomber sur une preuve tangible.» D'autant plus que souvent, ainsi que le rappelle la directrice d'Action Innocence, les victimes n'osent partager ce qu'elles vivent, craignant l'intervention de l'adulte, des réactions inadaptées, le risque d'être grondées ou encore traitées de «balance» par les autres élèves.

En réponse, les plateformes de prévention proposent le même réflexe aux adultes: éviter de s'énerver ou de s'adresser soi-même aux auteur-e-s du harcèlement et prendre directement contact avec les professionnels de l'école. «Je conseille aux parents d'exprimer le moindre doute, d'en parler tout de suite, dès qu'ils perçoivent un signe de mal-être chez leur enfant, précise Tiziana Bellucci. Dans toute situation de harcèlement, c'est l'intervention des adultes qui doit y mettre un terme.

**Jamais une situation sérieuse ou grave ne pourra se résoudre par les enfants seuls.»**

Alors que de nombreux efforts ont été fournis pour la prévention et la formation des professionnels au cyberharcèlement, Action Innocence milite également pour une meilleure prise en charge des parents, souvent confrontés à de la colère ou à un sentiment de culpabilité lorsqu'ils voient leurs enfants souffrir, et qui bien souvent se sentent peu ou pas entendus. Dans tous les cas, le message à retenir est: briser le silence et demander de l'aide. Et cela vaut autant pour les jeunes que pour les parents: vous n'êtes pas seul-e-s.

## Quelques contacts utiles

Les sites [Jeunes et Médias](#), [Action Innocence](#) et [Sois Prudent](#) proposent diverses recommandations et informations de prévention destinées aux jeunes eux-mêmes, ainsi qu'aux parents et aux témoins.

Que l'on soit victime ou témoin, du soutien et des conseils peuvent être demandés via [le site d'Aide aux victimes](#), sur lequel on peut trouver un onglet dédié aux enfants et adolescents.

Des explications utiles concernant le cadre légal du cyberharcèlement figurent dans [le fascicule «Cyberharcèlement: Agir de bon droit»](#), fourni par la Prévention suisse de la criminalité.

Pour recevoir les derniers articles de Femina, [inscrivez-vous aux newsletters](#).



Écrit par  
**Ellen De Meester**